

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 FÉVRIER 2012 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2012-045

APPEL DE PROPOSITION – ACHAT ET MISE EN VALEUR D'ACTIFS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel de proposition concernant l'achat et mise en valeur d'actifs immobiliers relativement au site de la caserne de pompiers située sur l'avenue MacDonald en la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE seules les personnes qualifiées lors d'un processus préalable de qualification effectué par la Ville de Hampstead du 9 août au 8 septembre 2011 pouvaient soumettre une proposition d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a reçu en date du 31 janvier 2012 des propositions de deux (2) candidats : *Développements McGill inc.* et *Crofton Moore Developments inc.*;

CONSIDÉRANT QU'un Comité Consultatif d'évaluation des propositions a été formé afin de déterminer l'ordre de préférence des propositions soumises par les candidats ci-avant mentionnés, selon les termes et conditions de la section E. du document d'appel de proposition;

CONSIDÉRANT QU'après avoir considéré les recommandations du Comité consultatif sur l'analyse des propositions reçues, la proposition de *Crofton Moore Developments inc.* a été retenue par les membres du Conseil municipal de la Ville de Hampstead comme ayant le meilleur « prix ajusté » en fonction des critères et objectifs recherchés au document d'appel de proposition;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la proposition de *Crofton Moore Developments inc.* pour l'achat et mise en valeur d'actifs immobiliers relativement au site de la caserne de pompiers située sur l'avenue MacDonald en la Ville de Hampstead est acceptée, le tout en conformément à l'appel de proposition déposé en date du 31 janvier 2012;
- QUE la Promesse d'achat au montant de *Cinq million cinq cent mille dollars (5 500 000\$)* pour le site de la caserne de pompiers située sur l'avenue MacDonald en la Ville de Hampstead, déposée par *Crofton*

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Moore Developments inc., soit et est par les présente acceptée par le conseil municipal;

- QUE le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite Promesse d'achat ou tout autre document relatif à cette même promesse;
- QUE *Crofton Moore Developments inc.* devra signer l'Acte de vente dans les trente (30) jours ouvrables de l'avis écrit au proposant retenu;
- QUE le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte de transfert du site de la caserne de pompiers située sur l'avenue MacDonald en la Ville de Hampstead ou tout autre document relatif à cet acte de transfert; et
- QUE le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tout document, poser tout geste et faire toute chose nécessaire ou simplement utile, afin de donner effet à la présente résolution.

Le Maire William Steinberg s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote considérant qu'il a un lien de parenté éloigné (cousin au quatrième degré) avec un dirigeant de Crofton Moore Developments inc. (Mitchell Moss).

Adoptée

2012-046

RÉSOLUTION CONCERNANT LES EXIGENCES PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUEBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a à son service exclusif une avocate- greffière, membre du Barreau du Québec, le tout en vertu de l'article 2 (7) du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec*;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU de déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau de Québec* (c. B-1, r.20) :

- QUE la Ville de Hampstead se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Nathalie Lauzière, avocate-greffière, dans l'exercice de ses fonctions et ce, depuis son embauche en date du 13 juillet 2009.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

À 20h30 le Conseiller Harvey Shaffer s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h31.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Havey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière